

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 83 (1988)
Heft: 2

Artikel: Formation ou information : le dilemme de l'enseignant
Autor: Juillerat, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-175348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chen ihn, weil wir den selbstverschuldeten Untergang der Menschheit verabscheuen.

... oder radikaler?

Deshalb wünsche ich mir für die Zukunft von ihm:

1. Einen Heimatschutz, der sich als Antwort auf das radikale Zeitalter radikaliert und weniger kompromisslerisch ist. Denn die Frage ist längst nicht mehr «schön» oder «hässlich»; sie heisst «lebenserhaltend» oder «todbringend». Heimat- und Naturschutz sind längst dasselbe. Der erste Schritt wäre die Forderung nach der endgültigen *Schliessung des Baugebietes*. Wer heute baut, müsste verpflichtet werden, die gleiche Fläche anderswo wieder der Natur zurückzugeben, einschliesslich Strassenbau.

2. Einen Heimatschutz, der nicht alles in der Schweiz für gegeben und unveränderlich hält und der weniger an die eidgenössische Selbstverständlichkeit glaubt. Denn dieses Land erstarrt und erfriert. Wir sind schon soweit, dass wir uns eine andere Schweiz schon gar nicht mehr vorstellen können.

3. Einen Heimatschutz, der die Tatsache «Agglomeration Schweiz» zur Kenntnis nimmt und der statt im *Wakker-Preis-Denken* verhaftet bleibt, sich daran macht, die Agglomeration in einen lebenswerten Ort umzugestalten. Das heisst mehr vorausdenkendes Eingreifen dort, wo uns die Verheerung der sichtbaren Kultur am meisten wehtut. Es darf auch für den Heimatschutz keine aufgegebenen Gebiete geben. Sie müssen wieder *Lebensraum* werden, wir brauchen sie zur Erhaltung der Art. Wir müssen diese unheile Welt heilen und dürfen ihr nicht nachtrauern, denn verdrängen hilft nichts. Heimatschutz heisst eine lebenswerte Heimat überhaupt erst wieder schaffen. Es gibt noch viel zu tun.

Dr. Benedikt Loderer

Von der Redaktion gekürzte Fassung des am 5. Februar 1988 auf Schloss Hünigen gehaltenen Vortrages.



Qui a le souci de son patrimoine doit s'en préoccuper de bonne heure, comme le montre cette réunion de jeunes organisée par la LSP.

Früh übt sich, wer zu seiner Heimat Sorge tragen soll, wie hier an einer vom SHS organisierten Jugendtagung (Bild & News).

Le dilemme de l'enseignant

Formation ou information

Au colloque de Hünigen, M. Claude Juillerat, enseignant lui-même, a parlé de la formation scolaire et extra-scolaire à tous les degrés, ainsi que des moyens et possibilités didactiques et pédagogiques en faveur de la protection du patrimoine. Voici son exposé, légèrement raccourci.

Formation ou information? Le dilemme de l'enseignant s'est simplifié très rapidement: *formation* et *information*. Formation d'abord, base personnelle indispensable, dont le processus d'acquisition sera largement développé; et parallèlement et en prolongement, information, large, multiple, ponctuelle, dont l'enseignant ne se chargera pas, cette fonction étant par essence la tâche des nombreux professionnels dont la motivation devra peut-être être stimulée par les milieux intéressés à la diffusion de l'information porteuse de l'idéologie de leurs buts. Une ultime précision: l'ensemble

de mon exposé est orienté dans un seul secteur de formation et d'information: la connaissance et la *protection du patrimoine*. Chaque branche d'enseignement peut, selon la tradition pédagogique, définir ses buts, ses limites de développement par rapport à d'autres branches, de façon relativement claire. Le concept de «protection du patrimoine» est cependant plus difficile à préciser; sa diffusion plus subtile à transmettre; sa place plus délicate à fixer dans le cadre des leçons habituelles de la scolarité. *L'environnement*, durant ces vingt dernières années, a acquis droit de cité à

tous les niveaux d'enseignement, en se fragmentant et s'intégrant aux branches plus traditionnelles: sciences, histoire, géographie... Notre idée, notre message, nos buts statutaires peuvent-ils également s'intégrer à la routine scolaire? de quelle façon? à quel niveau?

Considérations générales

Pour définir l'action culturelle envisagée, pour en apprécier les multiples extensions possibles, il est nécessaire de se référer à un document de base, certes abstrait par nature, mais fondamental par excellence: les *statuts*, fédéraux, éventuellement cantonaux. Ils précisent l'idéologie fondamentale de notre action dans leur article 2:

La LSP se consacre à la sauvegarde du patrimoine national sous toutes ses formes. Elle se donne en particulier pour buts:

- 1. de protéger les paysages, les lieux historiques, les monuments et les sites contre l'altération et la destruction,*
- 2. d'intervenir en faveur d'un aménagement harmonieux du territoire et des ensembles construits,*
- 3. d'assurer les meilleures con-*

ditions d'environnement et de vie en général, aussi dans les régions défavorisées ou menacées, 4. de soutenir des organisations à buts analogues, dans les domaines de la protection du paysage, de la nature et de l'environnement, de la sauvegarde du patrimoine architectural, ainsi que des coutumes, de l'art populaire et de l'artisanat traditionnel.

Cette base, précisée par l'article 3, activité, est remarquable quant à son étendue, sa *largeur de vues*, le domaine général du cadre de vie qu'elle définit. Au lieu de se contenter d'être une simple énumération, elle se veut une ouverture à une certaine philosophie de notre conception de la vie, de l'association de l'humain et de son environnement, témoigne que nous ont légué les générations antérieures.

Dans cette complexité, cette multitude d'actions envisageables, il est primordial que l'enseignant se restreigne, simplifie et module sa ligne directrice selon les paramètres fondamentaux de son milieu pédagogique: niveau des élèves, durée de l'enseignement, conti-

nuité à long terme, conditions locales. L'ensemble des structures scolaires de notre pays est le reflet de la mosaïque ethnique et juridique qui caractérise la Suisse et ses systèmes éducatifs différenciés spatialement et verticalement.

Differents degrés

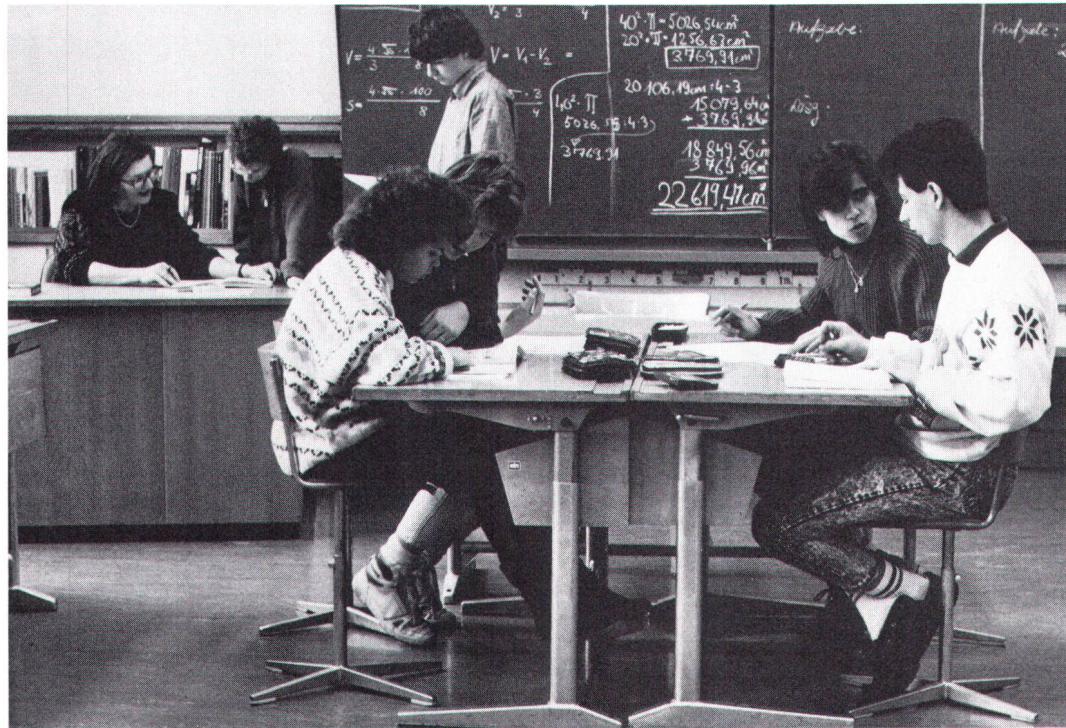
La première caractéristique du niveau primaire et secondaire est le caractère obligatoire de son enseignement et l'impact fondamental qu'il aura envers la plus large couche de l'ensemble de la population. Ce côté, hautement favorable et réjouissant, doit être pondéré par le point négatif suivant: 26 Etats cantonaux sont seuls responsables individuellement de leurs plans d'étude et de leur contenu, tant en branches qu'en dotation horaire. Il est vrai qu'une certaine coordination intercantonale essaie d'harmoniser les programmes, mais les buts prioritaires sont les disciplines de base, langues, mathématique... ou gymnastique, vu le droit de regard fédéral vis-à-vis de cette branche. Pour le reste, les plans d'études trop chargés et sur-

abondants ne laissent guère envisager l'incorporation de nouvelle branche agréée aussi bien par les autorités que par les milieux enseignants. Cependant, il serait possible, sans amplifier la dotation horaire, d'intégrer quelques éléments d'étude des multiples facettes de la protection du patrimoine, lors de cours de géographie, histoire ou sciences, au degré secondaire, ou dans la désignation générique fort agréable de «connaissance de l'environnement» pour le degré primaire. Il est à noter que l'étude du milieu construit, aussi bien rural qu'urbain, est déjà pratiquée avec un certain bonheur par des élèves de moins de 12 ans.

Le niveau d'enseignement des écoles professionnelles est caractérisé par deux éléments:

- l'enseignement y est harmonisé au niveau fédéral selon les directives de l'OFIAMT:
- les cours y sont prodigués à raison d'au maximum deux jours hebdomadairement, avec une priorité aux branches directement utilitaires professionnellement.

Le corollaire de cette situation



L'augmentation des matières d'enseignement met d'étroites limites, en particulier aux échelons supérieurs de la scolarité, à l'introduction de nouvelles branches.

Der wachsende Lehrstoff setzt besonders in den oberen Schulstufen der Einführung neuer Fächer eng Grenzen (Bild Stähli).

Vom Dilemma des Lehrenden

Der schulischen und ausser-schulischen Ausbildung auf verschiedenen Stufen sowie den didaktischen und pädagogischen Mitteln und Möglichkeiten für den Heimatschutz widmete sich am Seminar auf Schloss Hünigen Claude Juillerat, selber Lehrer. Er ging dabei von der Schwierigkeit aus, das anspruchsvolle Anliegen des Heimatschutzes einzubetten in den üblichen Fächerplan unserer Schulen, nachdem dies im Bereich des Umweltschutzes über die naturwissenschaftlichen Fächer, die Geschichte und die Geographie in den letzten 20 Jahren schrittweise gelungen ist. Die Vielfalt des Heimatschutzes zwingt den einzelnen Lehrer zur Selbstbeschränkung, und er werde sich dabei nach dem Niveau seiner Schüler, nach der Ausbildungszeit, nach der langfristigen Kontinuität sowie nach den lokalen Bedingungen richten.

Dem Vorteil der Primar- und Sekundarschulen, eine obligatorische Grundausbildung zu vermitteln, steht der Nachteil gegenüber, dass deren Hoheit bei den Kantonen liegt, die Koordinationsmöglichkeiten beschränkt und die Studienpläne bereits überlastet sind und kaum neue Fächer eingeführt werden können. Hingegen könnten in den Sekundarschulen gewisse heimatschützerische Fragestellungen im Rahmen von bestehenden Fächern (Geographie, Geschichte oder Naturwissenschaften) behandelt werden. Bei den Be-

rufsschulen, deren Ausbildungsgang durch den Bund koordiniert wird, wäre zwar eine gesamtschweizerische Wissensvermittlung in einem neuen Fach denkbar, stünden dem nicht die zeitlichen und fachlichen Grenzen dieser Schulen gegenüber. In Berufen, welche mit dem Thema «Heimatschutz» in Berührung kommen, erlauben die Ausbildungsgänge an Berufsschulen schon heute, solche Fragen zu behandeln, doch hängt das stark von der Bereitschaft der Lehrkräfte ab. Ähnliches ist von den Mittelschulen zu sagen, wo eine gewisse kunstgeschichtliche Tradition gepflegt wird, die jedoch nur eine kleine Minderheit von Schülern interessiert.

Zu den traditionellen Lehrmitteln gehören die fachspezifischen Lehrbücher. Ein solches Werk zum Thema «Heimatschutz» gibt es heute nicht. Das flexiblere System mit Arbeitsblättern muss den örtlichen Gegebenheiten und der jeweiligen Schulstufe angepasst werden. Vom Lehrer selber erarbeitete Unterlagen kommen diesem Anspruch am nächsten, erheischen jedoch einen grossen Aufwand und erfahren eine bescheidene Verbreitung. Grössere Möglichkeiten böten diesbezüglich die kantonalen Lehrmittelverlage. Ein erster nützlicher Schritt könnte darin bestehen, ein Gesamtinventar über die bereits vorhandenen didaktischen Mittel auf unserem Gebiet zu erstellen. Besichtigungen, Kurs- und Studienwo-

est qu'il serait relativement facile d'obtenir un *enseignement uniformisé* d'une nouvelle matière dans l'ensemble de la Suisse, mais que la brièveté même de la durée des cours s'oppose à toute extension de la matière scolaire dans une branche non-prioritaire. Dans les professions débouchant d'une certaine manière sur des thèmes concernant le patrimoine, la formation des élèves permet déjà actuellement d'aborder parcimonieusement les thèmes de la connaissance des styles architecturaux, de la rénovation et de l'entretien des bâtiments anciens, mais la sensibilité envers les problèmes de protection varie énormément d'un enseignant à l'autre, et le pourcentage des élèves touchés par un tel enseignement reste faible, de même que leur formation n'est, à ce point de vue, que superficielle! Le degré moyen, considéré dans le sens des *écoles moyennes supérieures*, recouvre principalement les lycées et gymnases, dont le but final est l'octroi du certificat fédéral de maturité. L'enseignement ressortit à la compétence des cantons, mais la pression fédérale est un élément moteur de toute évolution, par le biais de l'Ordonnance fédérale sur la maturité. Bien qu'il soit utopique d'espérer intégrer aux programmes actuels une nouvelle matière aux références «Heimatschutz», une certaine culture traditionnelle de l'histoire de l'art est enseignée de longue date, mais cette discipline ne soulève l'enthousiasme que d'une frange bien faible d'étudiants, des sections classiques principalement. En fait, l'initiative et l'engagement personnel de l'enseignant sont les garants les plus sûrs de la transmission de la connaissance et du respect du patrimoine à la jeunesse préuniversitaire.

Moyens didactiques

Les moyens d'enseignement traditionnels, tels que les *manuels*, postulent un plan d'études bien défini et une quasi-officialisation de la matière à enseigner. En ce qui nous concerne, il n'est actuellement

rien offert d'équivalent sur le marché et tout ce qui touche à l'étude et la conservation du patrimoine en tant que branche scolaire reste à créer. Les moyens les plus souples, fiches de travail individuelles, canavas de recherche et d'enquête, doivent être adaptés au lieu et au niveau de l'élève. Un *ouvrage général* ne saurait faire participer activement ni un jeune citadin de dix ans, ni un adolescent campagnard. Les moyens créés par l'enseignant lui-même, moyens bien adaptés à la situation envisagée, demandent un travail personnel considérable et connaissent une diffusion plus que discrète. Pour rentabiliser ces créations pédagogiques, il serait nécessaire de pouvoir les diffuser largement par les canaux des offices cantonaux de documentation scolaire. Certains de ces offices offrent déjà actuellement des dossiers de travail directement utilisables. Un *inventaire* des moyens didactiques disponibles serait un premier pas constructif dans l'utilisation optimale des documents existants.

En plus de l'enseignement dispensé régulièrement lors des leçons de l'horaire, on peut envisager diverses activités externes dans le cadre de la scolarisation. A part de brèves *visites* ponctuelles de tel site ou de tel monument, simple illustration réelle d'une leçon normale, il faut envisager la sensibilisation à la protection du patrimoine par des *stages* d'un ou plusieurs jours, durant des semaines hors cadres, des semaines vertes. Les activités qu'on y pratique sont multiples et variées et elles ne sont limitées que par l'imagination, ou plutôt le manque d'imagination des enseignants et les restrictions financières des autorités. Plus traditionnelle est la *course d'école*. Bien que décriée, avec quelques relents de désuétude, elle reste le moment idéal du dépassement, de l'ouverture tangible à un autre monde, à l'accession à d'autres valeurs.

L'enseignant

Toute amélioration, tout re-

nouvellement, toute réforme dans l'enseignement se heurtent à un écueil majeur: *l'inertie*, l'immobilisme, la passivité des enseignants, si ceux-ci ne sont pas personnellement motivés par les nouveautés à introduire dans les matières scolaires. Si les autorités ne désirent pas procéder à l'innovation de la matière pédagogique de façon trop directive, ou même si elles ne tiennent pas à favoriser politiquement l'avènement d'une matière nouvelle, alors l'enseignant restera seul vis-à-vis de la nouvelle discipline qu'il souhaiterait diffuser, et c'est à sa seule *initiative*, à sa seule motivation qu'on devra les succès remportés par les pionniers de l'enseignement de cette discipline. Actuellement, la sensibilisation aux idées de défense du patrimoine ne sont inculquées à nos élèves que par de rares précurseurs, rarement loués, plutôt rappelés à leur devoir de stricte application des plans d'études et des cours prioritaires.

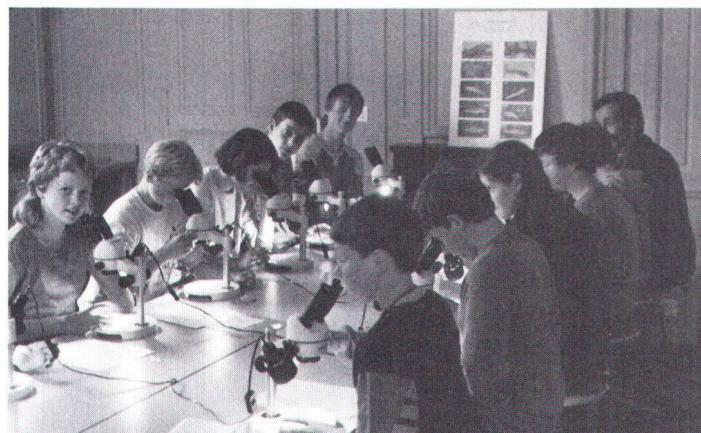
Dans notre pays, l'*enseignant primaire* est formé par deux filières principales: l'obtention d'une maturité fédérale suivie d'une formation généralement de deux ans dans un institut pédagogique, ou l'école normale d'instituteurs. Dans les deux cas, la formation de base est une bonne culture générale traditionnelle, toujours insuffisante à la sensibilisation à la défense du patrimoine. Les *enseignants du degré secondaire* ont, eux, une formation universitaire. Les optiques langues, mathématiques ou sciences ne laissent que de rares options et les étudiants choisissent des cours utilitaires leur donnant accès aux diplômes de branches. Le patrimoine n'y apparaît que par la bande, avec parcimonie, selon les schémas traditionnels. Soyons clairs! Actuellement, la formation des enseignants ne leur a pas permis d'acquérir les éléments nécessaires et la sensibilité indispensable à un enseignement de la discipline future de «science du patrimoine». Le *perfectionnement professionnel* des enseignants suisses

est multiple et varié, principalement au secteur primaire dépendant des cantons. A part les cours obligatoires liés à un changement structuré d'une matière, le perfectionnement des enseignants est généralement volontaire et s'effectue sur le temps des loisirs et des vacances. Il serait facilement envisageable qu'un organisme tel que le Heimatschutz puisse s'associer à l'animation ou à la mise sur pied de tels *cours*, conjointement aux organes officiels; connaissance du sujet pour les spécialistes du patrimoine, infrastructure et intendance pour les centres de perfectionnement. Vision d'avvenir?

Dans le cadre vert de l'environnement, diverses *institutions privées* se mettent à la disposition des enseignants et leur fournissent une large documentation. Je pense par exemple au WWF et ses centres de Zofingue ou Stein (AR), aux centres d'Yverdon (Champ-Pittet) ou d'Aletsch pour la Ligue pour la protection de la nature. A la mise à disposition de locaux et l'organisation de cours s'ajoutent la diffusion de documents de travail et informatifs.

Enseignement extra-scolaire

L'école n'a heureusement pas le monopole de la formation. D'autres organismes, d'autres institutions mettent leurs compétences et leur dévouement au service du public en vue de l'instruction et de l'épanouissement de chacun. Les enfants et adolescents, soucieux d'échapper au carcan scolaire, ne sont pas des consommateurs volontaires de cours particuliers, du soir ou de vacances. En revanche, ils s'associent volontiers aux activités des groupements proposant diverses filières d'occupations extra-scolaires. Les groupements de jeunesse, structurés comme les éclaireurs, ou plus discrets dans leur encadrement, offrent aux jeunes des contacts, travaux et excursions dont les thèmes peuvent rencontrer nos intérêts de protecteurs du patrimoine.



Ce sont surtout les camps et les semaines de vacances extra-scolaires qui se prêtent à l'enseignement de la protection du patrimoine. Vor allem Lager und ausserschulische Ferienwochen böten sich für heimatschützerische Kursthemen an (Bild SBN).

Dans la panoplie des instituts de formation des adultes, nous retiendrons entre autres une institution qui a acquis la considération de chacun par son extension géographique, sa dispersion dans les villages, la diversité de ses offres: c'est l'*Université populaire*. Toujours à l'écoute de l'actualité et des vœux de leur public potentiel, ses responsables variant les thèmes des cours et certaines sections ont organisé des cycles de conférences ou des stages de vacances sur des thèmes de la connaissance du patrimoine bâti et de sa préservation. Nous tenons à saluer ces initiatives qui ne peuvent que renforcer la diffusion auprès d'un plus large public du principe même du respect et de la protection du patrimoine traditionnel de notre pays.

Conclusions

Comme dans la parole biblique, on peut dire que «la moisson est abondante mais les ouvriers sont peu nombreux». On peut même rectifier; si le *travail de formation* est abondant, les ouvriers sont peu nombreux et les fonds manquent pour faire appel à de nouveaux bras, je devrais dire de nouveaux cerveaux et de nouvelles plumes. Le souci financier est le frein même de tout développement de notre action. Et pourtant, qu'est notre argent minime et discret par rapport à l'argent pléthori-

que et triomphant de la démolition et de la croissance boulimique? Notre rôle de sensibilisateurs de l'opinion publique à la sauvegarde du patrimoine ne pourrait se développer que s'il s'exprimait à armes égales avec les forces de l'expansion économique et industrielle. L'*antagonisme* entre ces deux tendances nous interdit de nous tourner vers les milieux de l'argent et de leur confier aveuglément notre survie financière contre l'aliénation de notre liberté d'action.

Les pouvoirs publics sont-ils à même de nous aider dans notre action éducatrice et informative? Il est peu probable qu'un apport financier officiel supérieur puisse être la solution. Mais les pouvoirs publics, s'ils sont véritablement conscients de la nécessité de la protection du patrimoine national, pourraient intervenir à leurs niveaux de compétence pour favoriser une formation de base d'une plus large couche de la population. Si l'on désirait obtenir un maximum d'efficacité en touchant un minimum de personnes, il serait intéressant d'envisager une conception éducative et informative en faveur des autorités politiques communales. Que d'erreurs aurait-on évitées si les responsables de nos communes, pourtant dotées d'un appareil juridique favorable, avaient eu une sensibilité de protecteurs du patrimoine!

Claude Juillerat

chen sowie Schulreisen sind weitere Möglichkeiten, welche eine Auseinandersetzung mit Belangen des Heimatschutzes erlauben.

Jede Verbesserung im Bildungswesen steht und fällt jedoch mit der persönlichen Motivation der Lehrerschaft, vor allem dann, wenn die Behörden selber nicht hinter solchen Erneuerungen stehen und der Lehrer sich einem neuen Stoff allein gegenübergestellt sieht. Zu berücksichtigen ist auch, dass sich sowohl die Primar- als auch die Sekundarlehrer während ihrer Ausbildung kaum Spezialkenntnisse in heimatschützerischen Fragen aneignen können. Umgekehrt wäre es denkbar, solche inskünftig im Rahmen von Lehrerfortbildungskursen zu vermitteln, ähnlich wie es der Schweizerische Bund für Naturschutz und der WWF Schweiz in ihren Ausbildungs- und Dokumentationszentren bereits tun. Im ausserschulischen Bereich wäre vor allem an eine Zusammenarbeit mit Jugendgruppen oder mit den in allen Landesteilen verbreiteten Volkshochschulen zu denken.

Abschliessend ist festzuhalten, dass viel Bildungsarbeit wenige Bildungsarbeiter gegenüberstehen und dass es ausserdem an Mitteln fehlt, um dem wirksam zu begegnen. Kommt hinzu, dass die Spiesse der ideellen und wirtschaftlichen Kräfte ungleich lang sind. Es ist auch zu bezweifeln, ob eine staatliche Hilfe hier die Lösung wäre, obwohl die Behörden es in der Hand hätten, auf diesem Gebiet eine breitere Basisausbildung zu gewährleisten. Am wirksamsten wäre dabei wohl ein Bildungs- und Informationskonzept, das auf die Gemeindebehörden ausgerichtet wäre und diese vermehrt für heimatschützerische Anliegen sensibilisierte.